

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

N° **COLOR SILOX CAM**

SECTION 1. Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Nom: **COLOR SILOX CAM**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Aucune autre information disponible.

Utilisation de la substance/préparation

Matériau de construction à usage professionnel

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale, adresse, localisation et état, email de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité :

Les produits de la marque EDMEC sont fabriqués et distribués pour l'Italie par :

DMSrl à membre unique

41038 San Felice s/P (MO) - Via Scala n°628/D

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

1.4. Numéro d'urgence

Centre antipoison de Niguarda tél. 02/66101029 (24 heures / 24 heures)

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) No. 1272/2008

Le mélange n'est pas considéré comme dangereux conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement : Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage : Le mélange n'est pas considéré comme dangereux conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP).**Pictogrammes de danger :** Aucun**Mentions de danger :** Aucune**Conseils de prudence :** aucun

<i>Dispositions spéciales</i>	
<i>EUH210</i>	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
<i>EUH208</i>	Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.
	Contient un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE n° 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE n° 220-239-6] (3:1). Peut provoquer une réaction allergique.

Dispositions particulières basées sur l'annexe XVII de REACH et adaptations ultérieures : Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT ni perturbateur endocrinien présent à des concentrations $\geq 0,1\%$ **Autres dangers :** Aucun

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations non pertinentes.

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

3.2. Mélanges

Description : composants dangereux selon le règlement CLP et la classification associée.

Prénom	Montant	Numéro d'identification	Classification
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	≥ 0,01% - < 0,05%	Numéro : 613-088-00-6 Indice: CAS : 2634-33-5 CE : 220-120-9	3.1/2/Toxicité aiguë par inhalation. 2H330 3.2/2 Irrit. cutanée. 2H315 3.3/1 Barrage oculaire 1 H318. 3.4.2/1 Peau Sens. 1H317 3.1/4/Tox. aiguë orale. 4H302 4.1/A1 Aquatique Aigu 1 H400 M=1. 4.1/C2 Aquatique Chronique 2 H411 M=1. Limites de concentration spécifiques : C ≥ 0,05% : Skin Sens. 1H317
Mélange de 5-chloro-2 méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE n°247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE n°220-239-6] (3:1)	≥ 0,00015% - < 0,0015%	CAS : 613-167-00-5 Indice: CAS : 55965-84-9	3.1/2/Toxicité aiguë par inhalation. 2H330 3.1/2/Tox. cutanée aiguë. 2H310 3.1/3/Tox. aiguë orale. 3H301 3.2/1C Correction cutanée. 1CH314 3.3/1 Barrage oculaire 1 H318. 3.4.2/1A Peau Sens. 1A H317 4.1/A1 Aquatique Aigu 1 H400 M=100. 4.1/C1 Aquatique Chronique 1 H410 M=100. EUH071 Limites de concentration spécifiques : C ≥ 0,6% : Corr. cutanée. 1C H314 0,06% ≤ C < 0,6% : Irrit. cutanée. 2 H315 C ≥ 0,6 % : Lésions oculaires 1 H318 0,06 % ≤ C < 0,6 % : Irrit. 2 H319 C ≥ 0,0015% : Skin Sens. 1A H317

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- En cas de contact avec la peau : Laver soigneusement à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. DEMANDER IMMÉDIATEMENT UN EXAMEN MÉDICAL.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucun

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Cascade.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et/ou la combustion, la combustion produit une fumée épaisse.

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

5.3. Recommandations pour les pompiers

Utiliser un équipement respiratoire approprié.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie.

Ne le rejetez pas dans les égouts.

Si cela est sécuritaire du point de vue de la sécurité, déplacez les conteneurs en bon état hors de la zone de danger immédiate.

SECTION 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez un équipement de protection individuelle.

Déplacez les gens vers un endroit sûr.

Consultez les mesures de protection énoncées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol.

Empêcher le ruissellement dans les eaux de surface ou dans le réseau d'égouts.

Conservez l'eau de lavage contaminée et jetez-la.

En cas de fuite ou de pénétration de gaz dans les cours d'eau, le sol ou les réseaux d'égouts, informer les autorités compétentes.

Matériel adapté à la collecte : absorbant, matière organique, sable.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Laver abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation des vapeurs et des brouillards.
- Veuillez également vous référer au paragraphe 8 pour connaître les dispositifs de protection recommandés.
- Recommandations générales en matière d'hygiène du travail : Ne pas manger ni boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux.
- Matières incompatibles : Aucune en particulier
- Indication pour les pièces : Pièces suffisamment ventilées.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Aucune autre information disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition DNEL : NA

Valeurs limites d'exposition PNEC : NA

8.2. Contrôles d'exposition

<u>Protection des yeux</u>	Non requis pour une utilisation normale, mais fonctionne conformément aux bonnes pratiques de travail.
<u>Protection de la peau</u>	Aucune précaution particulière n'est requise pour une utilisation normale.
<u>Protection des mains</u>	Pas nécessaire pour une utilisation normale
<u>Protection respiratoire</u>	Pas nécessaire pour une utilisation normale
<u>Risques thermiques</u>	Aucun
<u>Contrôle de l'exposition environnementale.</u>	Aucun

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

<i>Des contrôles techniques adaptés</i>	Aucun
---	-------

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Indications générales</u>	
<i>État physique</i>	Liquide
<i>Couleur</i>	Blanc / coloré selon col.
<i>Odeur</i>	Inodore
<i>Point de fusion/point de congélation</i>	N / A
<i>Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition</i>	N / A
<i>Inflammabilité</i>	N / A
<i>Limites inférieures et supérieures d'explosivité</i>	N / A
<i>Point d'éclair</i>	N / A
<i>La température d'auto-inflammation</i>	N / A
<i>pH</i>	N / A
<i>Viscosité cinématique</i>	N / A
<i>Solubilité dans l'eau</i>	N / A
<i>Liposolubilité</i>	N / A
<i>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)</i>	N / A
<i>La pression de vapeur</i>	N / A
<i>Densité et/ou densité relative</i>	1,65 Kg./Lt.
<i>Densité de vapeur relative</i>	N / A
<i>La taille des particules</i>	N / A

9.2. Plus d'information.

Aucune autre information pertinente

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales

10.5. Matériaux incompatibles

Aucun en particulier

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Aucun

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

Toxicité aiguë:

- a) Toxicité aiguë : Non classé - Aucune donnée disponible pour le produit.
- b) Corrosion/irritation cutanée : Non classé - Aucune donnée disponible pour le produit.
- c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé - Aucune donnée disponible pour le produit.
- d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé - Aucune donnée disponible pour le produit.
- e) Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé - Aucune donnée disponible pour le produit.
- f) Cancérogénicité : Non classé - Aucune donnée disponible pour le produit.
- g) Toxicité pour la reproduction : Non classé - Aucune donnée disponible pour le produit.
- h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique : Non classé - Aucune donnée disponible pour le produit.
- i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée : Non classé - Aucune donnée disponible pour le produit.
- j) Danger par aspiration : Non classé - Aucune donnée disponible pour le produit.

Informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le produit : NA

11.2. Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbateurs endocriniens : Aucun perturbateur endocrinien présent à des concentrations $\geq 0,1\%$

SECTION 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

Non classé pour les dangers environnementaux – aucune donnée disponible

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one - CAS : 2634-33-5

- Toxicité aquatique aiguë :

Test : EC10 - Espèce : Algues 0,04 mg/l - Durée h : 72 (Selenastrum capricornutum) (OCDE201)

Test : EC50 - Espèce : Algues 0,11 mg/l - Durée h : 72 (Selenastrum capricornutum) (OCDE201) S2238

Test : EC50 - Espèce : Daphnia 3,27 mg/l - Durée h : 48 (OCDE 202) S 2240

Test : CL50 - Espèce : Poisson 1,6 mg/l - Durée h : 96 (Oncorhynchus mykiss) (OCDE 203) S2746

Test : NOEC - Espèce : Daphnia 1,2 mg/l 21 j (OCDE 211) S 803

Test : NOEC - Espèce : Poisson 0,21 mg/l 28 j (OCDE 215) S 805 pyrithione de zinc - CAS : 13463-41-7

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE n° 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE n°220-239-6] (3:1) - CAS : 55965-84-9

- Toxicité aquatique aiguë :

Test : EC50 - Espèce : Daphnia 0,1 mg/l - Durée h : 48 daphnia magna

Test : EC50 - Espèce : Algues 0,048 mg/l - Durée h : 72 pseudokirchneriella subcapitata

Test : EC50 - Espèce : Poisson 0,22 mg/l - Durée h : 96 oncorhynchus mykiss

Test : NOEC - Espèce : Algues 0,00064 mg/l - Durée h : 48 skeletonema costatum

Test : NOEC - Espèce : Daphnia 0,004 mg/l - Durée h : 504 daphnia magna

Test : NOEC - Espèce : Poisson 0,098 mg/l - Durée h : 672 oncorhynchus mykiss

Test : NOEC - Espèce : Algues 0,0012 mg/l - Durée h : 72 pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

N / A

12.3. Potentiel bioaccumulatif

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one - CAS : 2634-33-5

Kow - Coefficient de partage 0,7 (n-octanol/eau) OCDE 117 Log Kow (méthode HPLC)

FBC - Facteur de bioconcentration 6,95 (poisson) OCDE 305

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE n° 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE n° 220-239-6] (3:1) - CAS : 55965-84-9

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

Pas de BCF - Facteur de bioconcentration 3,16 (calculé) S 1177

No Kow - Coefficient de partage 0,71 (n-octanol/eau) S 5

12.4. Mobilité dans le sol

N / A

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Aucun - vPvB : Aucun

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucun perturbateur endocrinien présent à des concentrations $\geq 0,1\%$

12.7. Autres effets indésirables

Aucun

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérez si possible.

conformément aux réglementations locales et nationales.

Opérer

SECTION 14. Informations sur le transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas considéré comme dangereux au sens des dispositions en vigueur concernant le transport des marchandises dangereuses par route (ADR), ferroviaire (RID), maritime (Code IMDG) et aérien (IATA).

14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU

N / A

14.3 Classes de danger pour le transport

N / A

14.4 Groupe d'emballage

N / A

14.5 Dangers pour l'environnement

N / A

14.6 Précautions particulières à prendre par les utilisateurs

N / A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux lois de l'OMI

N / A

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Lois et réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- Décret législatif 9/4/2008 n.81
- Travaux Ministériels 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelle)
- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n. 758/2013
- Règlement (UE) no. 2020/878
- Règlement (UE) no. 286/2011 (ATP 2 CLP)
- Règlement (UE) no. 618/2012 (ATP 3 CLP)
- Règlement (UE) no. 487/2013 (ATP 4 CLP)

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

- Règlement (UE) no. 944/2013 (ATP 5 CLP)
- Règlement (UE) no. 605/2014 (ATP 6 CLP)
- Règlement (UE) no. 2015/1221 (ATP 7 CLP)
- Règlement (UE) no. 2016/918 (ATP 8 CLP)
- Règlement (UE) no. 2016/1179 (ATP 9 CLP)
- Règlement (UE) no. 2017/776 (ATP 10 CLP)
- Règlement (UE) no. 2018/669 (ATP 11 CLP)
- Règlement (UE) no. 2018/1480 (ATP 13 CLP)
- Règlement (UE) no. 2019/521 (ATP 12 CLP)
- Règlement (UE) no. 2020/217 (ATP 14 CLP)
- Règlement (UE) no. 2020/1182 (ATP 15 CLP)
- Règlement (UE) no. 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues sur la base de l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et modifications ultérieures.

Restrictions du produit : Aucune restriction

Restrictions relatives aux substances contenues : Restriction 75

Le cas échéant, référez-vous aux réglementations suivantes :

- Circulaires ministérielles 46 et 61 (Amines aromatiques).
- Directive 2012/18/UE (Seveso III)
- Règlement 648/2004/CE (Détergents).
- DL 3/4/2006 n. 152 Réglementations environnementales
- Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives à la Directive UE 2012/18 (Seveso III) : Catégorie Seveso III selon l'Annexe 1, partie 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été élaborée pour le mélange.

SECTION 16. Autres informations

H330 Mortel par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H310 Mortel par contact cutané.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

<u>Classe et catégorie de danger</u>	<u>Code</u>	<u>Description</u>
Toxicité aiguë. 2	3.1/2/Dermiqu	Toxicité aiguë (cutanée), catégorie 2
Toxicité aiguë. 2	3.1/2/Inhalatio	Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 2
Toxicité aiguë. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (orale), catégorie 3
Toxicité aiguë. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Correction de la peau. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, catégorie 1C

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

<i>Irritation de la peau. 2</i>	<i>3.2/2</i>	<i>Irritation cutanée, catégorie 2</i>
<i>Barrage oculaire 1.</i>	<i>3,3/1</i>	<i>Lésions oculaires graves, catégorie 1</i>
<i>Irritation des yeux. 2</i>	<i>3.3/2</i>	<i>Irritation des yeux, catégorie 2</i>
<i>Peau Sens. 1</i>	<i>3.4.2/1</i>	<i>Sensibilisation cutanée, catégorie 1</i>
<i>Peau Sens. 1A</i>	<i>3.4.2/1A</i>	<i>Sensibilisation cutanée, catégorie 1A</i>
<i>Aquatique Aigu 1</i>	<i>4.1/A1</i>	<i>Danger aquatique aigu, catégorie 1</i>
<i>Chronique aquatique 1</i>	<i>4.1/C1</i>	<i>Danger aquatique chronique (à long terme), catégorie 1</i>
<i>Chronique aquatique 2</i>	<i>4.1/C2</i>	<i>Danger aquatique chronique (à long terme), catégorie 2</i>

Cette fiche a été révisée dans toutes ses sections conformément au Règlement 2020/878.

Ce document a été rédigé par un technicien compétent en matière de FDS et ayant reçu une formation adéquate.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).

CLP : Classification, Étiquetage, Conditionnement.

DNEL : niveau dérivé sans effet.

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques européennes présentes sur le marché.

GefStoffVO : Ordonnance sur les substances dangereuses en Allemagne.

GHS : Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetage des Produits Chimiques.

IATA : Association du transport aérien international.

IATA-DGR : Règlement sur les marchandises dangereuses de « l'Association du transport aérien international » (IATA).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI : Instructions techniques de « l'Organisation de l'aviation civile internationale » (OACI).

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI : Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt : Coefficient d'explosion.

CL50 : Concentration mortelle pour 50 pour cent de la population testée.

DL50 : dose mortelle pour 50 % de la population testée.

PNEC : Concentration prévue sans effet.

RID : Règlement concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer.

STA : Estimation de la toxicité aiguë

STAmix : Estimation de la toxicité aiguë (mélanges)

STEL : Limite d'exposition à court terme.

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes.

TLV : Valeur limite seuil.

TWA : moyenne pondérée dans le temps

WGK : Classe de pollution des eaux (Allemagne).

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC DM

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. Code TVA et Fiscalité : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it